22 juillet 2019 Français Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes Lima. 7-11 octobre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
- 4. Application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
- 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Surveillance policière fondée sur le renseignement, lui-même reposant sur la collecte, la compilation, l'analyse et l'échange de renseignements criminels aux niveaux national, régional et international;
 - b) Connaissance du mode de fonctionnement et des activités des groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues ;
 - c) Renforcement des capacités des pays en matière de détection des nouvelles menaces relatives aux drogues grâce à l'alerte précoce ;
 - d) Élargissement de la portée des systèmes nationaux de surveillance des cultures illicites : expériences et perspectives.
- 6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
- Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
- 8. Questions diverses.

^{*} Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.





9. Adoption du rapport de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président ou une présidente, deux vice-présidents ou vice-présidentes et un rapporteur ou une rapporteuse.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, a été approuvé à la vingt-huitième Réunion, tenue à Santiago du 22 au 26 octobre 2018.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Les participantes et participants ont donc été invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 26 juillet 2019, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées dans leur pays au cours de l'année écoulée. Seuls les rapports qui auront été reçus à cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la vingt-neuvième Réunion souhaitera peut-être établir un programme de travail. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (UNODC/HONLAC/29/1)

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participantes et participants sont invités à faire part à la vingt-neuvième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Ils sont également invités à exposer à la Réunion les obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et les mesures prises pour les surmonter.

Les discussions au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne, ainsi que d'autres questions pertinentes.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (UNODC/HONLAC/29/2)

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/29/3)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participantes et participants sont invités à informer la vingt-neuvième Réunion des mesures prises par leur gouvernement pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion, tenue à Santiago du 22 au 26 octobre 2018.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour que le Secrétariat puisse établir ce document, une note verbale a été adressée le 3 juin 2019 aux gouvernements des États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les priant de renvoyer le questionnaire dûment rempli avant le 26 juillet 2019.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingthuitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/29/4)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Surveillance policière fondée sur le renseignement, lui-même reposant sur la collecte, la compilation, l'analyse et l'échange de renseignements criminels aux niveaux national, régional et international

Le groupe de travail chargé de cette question examinera l'importance de la surveillance policière fondée sur le renseignement pour faire face aux problèmes que pose la criminalité organisée liée au trafic de drogues. Les participantes et participants débattront des difficultés liées à la collecte, à la compilation, à l'analyse et à l'échange de renseignements criminels à divers niveaux. Ils analyseront également la nécessité de passer d'une démarche axée sur le « besoin de savoir » à une démarche axée sur le « besoin d'échanger » dans le traitement des renseignements concrètement exploitables. Les questions relatives à l'instauration d'un climat de confiance pour assurer l'échange régulier et efficace de renseignements criminels seront également abordées. Les participants donneront leurs points de vue sur l'importance du renseignement criminel pour l'analyse stratégique, opérationnelle et tactique, la prise de décisions éclairées, notamment en ce qui concerne l'affectation des ressources, et l'orientation de l'action de détection et de répression. Ils examineront des moyens efficaces et sûrs de partager des informations sensibles aux niveaux national, régional et international et aborderont le rôle des organismes spécialisés de coordination des activités de détection et de répression, au niveau tant régional qu'international. Ils débattront de la façon dont la surveillance policière fondée sur le renseignement pourrait aider les services de détection et de répression à mieux anticiper les situations dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et les formes connexes de criminalité.

b) Connaissance du mode de fonctionnement et des activités des groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues

Le groupe de travail examinera les tendances en matière de mode de fonctionnement, de dissimulation et de transport des drogues aux niveaux régional et interrégional repérées par les services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des

V.19-07412 3/8

drogues. Les participantes et participants analyseront également les problèmes liés à cette méthode de trafic qu'est la substitution de bagages. Ils seront invités à décrire les changements observés dans les groupes criminels organisés qui se livrent au trafic de drogues, en ce qui concerne leur composition, leur structure hiérarchique et leurs modes d'interaction avec leurs « partenaires » d'autres pays et d'autres continents. Les participants partageront des informations sur l'implication éventuelle de groupes criminels dans le trafic multiproduits et sur les difficultés supplémentaires que cela représente pour les services de détection et de répression. Ils débattront également des liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes et la prostitution. Ils sont notamment encouragés à mettre en avant les mesures et les stratégies qui ont fait leurs preuves et les domaines dans lesquels des efforts restent à faire.

c) Renforcement des capacités des pays en matière de détection des nouvelles menaces relatives aux drogues grâce à l'alerte précoce

Dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, les États Membres ont noté avec inquiétude le niveau alarmant atteint par les effets sanitaires nocifs et les risques associés aux nouvelles substances psychoactives, et les risques grandissants que présentaient les opioïdes synthétiques pour la santé et la sécurité publiques, ainsi que les problèmes d'ordre scientifique, juridique et réglementaire qu'ils posaient. Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », ils ont souligné qu'il importait d'améliorer le partage d'informations et les réseaux d'alerte précoce. La stratégie de l'ONUDC relative aux opioïdes prend elle aussi acte de l'importance que revêt l'alerte précoce pour l'apport d'une réponse intégrée aux menaces qui se font jour, comme celles que représentent les nouvelles substances psychoactives et les opioïdes. Au sein du groupe de travail, les participantes et participants aborderont ces nouveaux dangers liés aux drogues et débattront du rôle joué par les mécanismes nationaux d'alerte précoce dans la détection des menaces ayant trait aux drogues synthétiques et aux nouvelles substances psychoactives, ainsi qu'à leurs précurseurs. Ils échangeront aussi des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience en rapport avec les systèmes d'alerte précoce qui fonctionnent déjà dans la région. Ils sont encouragés à étudier les perspectives qui s'ouvrent et à formuler des recommandations sur la manière de renforcer ces systèmes localement et de tirer meilleur parti des mesures prises dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial.

d) Élargissement de la portée des systèmes nationaux de surveillance des cultures illicites : expériences et perspectives

Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », les États Membres ont recommandé de promouvoir l'exploitation et l'analyse des données fiables et objectives pertinentes qui sont issues des activités de surveillance et d'évaluation menées aux niveaux national et régional en vue d'améliorer la mise en œuvre de stratégies, politiques et programmes antidrogue globaux, intégrés et équilibrés. La culture et la production illicites restent des éléments centraux de la filière de la drogue ; il convient de suivre régulièrement l'ampleur des cultures, les estimations de rendement et la production potentielle pour informer les services de détection et de répression et les décideurs des volumes potentiels de drogues illicites pouvant faire l'objet d'un trafic et être offerts au consommateur sur les marchés des drogues. Les principaux pays qui cultivent le cocaïer et le pavot à opium ont mis en place des système fiables de surveillance des cultures illicites en collaboration avec l'ONUDC. Ces systèmes permettent non seulement d'estimer le volume des cultures et de la production illicites, mais aussi de surveiller l'ampleur et l'efficacité des opérations d'éradication

ainsi que la localisation des laboratoires, des pistes d'atterrissage et des itinéraires de trafic. De plus, ces systèmes de surveillance peuvent aider à mieux comprendre les facteurs qui incitent à pratiquer la culture illicite et à mieux évaluer les effets des programmes complets et à long terme de développement alternatif, y compris préventif le cas échéant, de manière à en renforcer l'efficacité. En outre, les pays utilisent des systèmes de surveillance reposant sur l'imagerie satellitaire pour repérer d'autres activités illicites et en prendre la mesure. L'objectif du groupe de travail est d'encourager la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements en matière de surveillance des cultures illicites, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le groupe examinera également l'intérêt qu'il y a à disposer de systèmes nationaux de surveillance indépendants et transparents, à la crédibilité et à l'intérêt pratique renforcés.

6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

À l'ouverture du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenue en mars 2019, les ministres et représentants des gouvernements ont adopté par consensus la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Les États Membres s'y sont engagés à accélérer, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, la pleine application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action, et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs énoncés dans ces textes.

Dans la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission, les États Membres ont mis l'accent sur les mesures propres à renforcer la coopération internationale, défini les problèmes et domaines nécessitant des efforts supplémentaires et énoncé les buts et objectifs de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard. Dans cette même résolution, elle a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ». En outre, elle y a prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

En 2014, les États Membres ont réalisé un examen de haut niveau à mi-parcours de leur application de la Déclaration politique et du Plan d'action afin de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées à cet égard. À l'issue de cet examen, ils ont adopté une déclaration ministérielle conjointe dégageant les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les priorités pour l'avenir concernant l'application de ces instruments.

V.19-07412 **5/8**

En 2016, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, à l'issue de laquelle elle a adopté, dans sa résolution S-30/1, un document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ». Ce document contient des recommandations pratiques portant sur les sept domaines thématiques suivants : a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé; b) disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement; c) réduction de l'offre et mesures connexes, efficacité de la répression, mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ; d) questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités; e) questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables; f) renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée ; et g) développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et résolution des problèmes socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui devaient l'être pour donner suite à ces recommandations pratiques, en étroit partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations. La Commission a lancé le processus consistant à donner suite à la session extraordinaire, en mettant l'accent sur l'application des recommandations. Pour permettre l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre des engagements communs, elle a tenu des débats spécialement consacrés aux recommandations pratiques figurant dans les sept chapitres thématiques du document final. De plus amples informations sur ce processus sont disponibles à l'adresse www.ungass2016.org.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participantes et participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés qu'ont les États de la région à mettre pleinement en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action, la Déclaration ministérielle conjointe et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs qui y sont énoncés. Ils seront également invités à examiner la meilleure manière de contribuer, par l'intermédiaire de la Commission, à accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris au cours des dix dernières années, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe)

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2009/28, chap. I, sect. C)

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en

vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2014/80, annexe I)

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue (E/2019/28, chap. I, sect. B)

7. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participantes et participants à la vingt-neuvième Réunion seront invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion, où seront indiqués les thèmes que pourraient traiter les groupes de travail et les lieux où pourraient se tenir les prochaines réunions. En décidant du lieu de la trentième Réunion et des thèmes devant y être traités par les groupes de travail, ils faciliteraient grandement la préparation et l'organisation de cette réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer et passer en revue des thèmes susceptibles d'être examinés par les groupes de travail à la trentième Réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type spécifiant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

Les participants seront également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/29/5)

8. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participantes et participants à la vingtneuvième Réunion pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports de pays.

9. Adoption du rapport de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participantes et participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingtneuvième Réunion, qui comprendra les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

V.19-07412 **7/8**

Annexe

Projet de programme de travail

Date	Heure	Point de l'ordr du jour	e Titre ou description
Lundi 7 octobre 2019	8 h 30		Inscriptions
	10 heures		Ouverture de la vingt-neuvième Réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour
		3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues
	14 h 30	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>)
Mardi 8 octobre 2019	10 heures	6	Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019
		4	Application des recommandations adoptées à la vingt-huitième Réunion
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 9 octobre 2019	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (suite)
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 10 octobre 2019	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (suite)
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (suite)
Vendredi 11 octobre 2019	10 heures	7	Organisation de la trentième Réunion
		8	Questions diverses
	14 h 30	9	Adoption du rapport